



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2344

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Projet L'Autre Soie - Prise de participation de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat dans la société par actions simplifiée L'Autre Soie - Accord de la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Claisse

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

**Conseil du 6 novembre 2017****Délibération n° 2017-2344**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Projet L'Autre Soie - Prise de participation de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat dans la société par actions simplifiée L'Autre Soie - Accord de la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil de délibérer sur la prise de la participation d'Est Métropole Habitat (EMH) dans la société par actions simplifiée (SAS) "L'Autre Soie". Cette autorisation donnée par la collectivité à un office public de l'habitat (OPH) qui lui est rattaché est obligatoire aux termes de l'article L 421-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

La Métropole de Lyon a candidaté en 2016 à l'appel à propositions lancé par l'Union Européenne "Actions innovatrices urbaines" pour le projet "L'Autre Soie" qui vise à lutter contre la pauvreté urbaine en développant la solidarité urbaine. Ce projet n'a pas été retenu mais sera représenté en 2018.

Le projet partenarial est en cours de réalisation sur le site de l'ancien Institut universitaire de formation des maîtres, dans le secteur dit des "Brosses Nord" sur le périmètre du projet du Carré de Soie. Ce terrain, propriété de l'État, a été inscrit sur la liste des fonciers publics mobilisables pour le logement à la demande de la Ville de Villeurbanne et de la Métropole.

Le projet d'aménagement porte sur 23 000 mètres carrés de surface de plancher et le budget prévisionnel d'aménagement est de 7,2 M €. Les études préalables à l'acquisition du foncier vont être engagées et sont estimées à 715 000 €.

Dans ce cadre, les partenaires, EMH, Rhône Saône habitat (RSH), Alynéa, Aralis et le Centre culturel œcuménique (CCO) ont prévu de s'associer pour porter le projet au sein d'une SAS à créer. La SAS fera des appels de fonds à ses membres en fonction de l'avancement du projet.

Le capital social de la SAS "L'Autre Soie" est fixé 37 000 € (50 € par action). EMH détiendrait 40 %, (soit 14 800 €), Rhône Saône habitat 40 %, Aralis 10 %, Alynéa et le CCO 5 % chacun.

La SAS permet de mutualiser les risques et de les limiter à hauteur des parts prises dans le capital par chaque partenaire. Les diagnostics sont en cours de réalisation et les coûts afférents seront pris en charge par EMH tant que la société n'est pas créée.

La SAS sera dissoute de plein droit lorsqu'elle aura réalisé son objet social par la cession de l'ensemble des constructions, ouvrages et aménagements et dès lors qu'elle n'en assurera plus la gestion.

À noter que la Commission permanente de la Métropole du 15 mai 2017 a donné son accord pour permettre à EMH de faire des travaux de forage et les diagnostics techniques nécessaires aux études. De ce fait, le montage financier pour déclencher l'instruction de la décote "Dufлот" sera rendu possible bien que la SAS n'ait pas encore été créée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Dans le titre, en ce qui concerne la "commune", il convient de lire :

. "Villeurbanne"

au lieu de :

. "Lyon". "

#### **DELIBERE**

#### **Autorise :**

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) à une prise de participation dans la société par actions simplifiée "L'Autre Soie".

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.**